

Règlement : Défi mobilité des GAL partenaires « La mobilité pour tous ! » du 16/09 au 22/09 2019

1 Public participant

Ouverture du concours aux personnes suivantes :

1.1 Les enseignants et les élèves des écoles des cinq GAL partenaires :

GAL de la Botte du Hainaut : Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Sivry-Rance, Momignies

GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse : Florenne, Gerpennes, Mettet, Walcourt

GAL Jesuishesbignon.be : Amay, Berloz, Donceel, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Oreye, Remicourt, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Waremme

GAL du Pays de l'Ourthe : Durbuy, Érezée, Hotton, Houffalize, La-Roche-en-Ardenne, Rendeux

GAL RoMaNa : Rochefort, Marche-en-Famenne, Nassogne

2 Modalité de participation

2.1 Ouvertures des inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 20 mai 2019 et se clôtureront le vendredi 13 septembre 2019 à 12h. Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site internet :

www.jppmf.be/ecoles.html

2.2 Encodage

Tous les participants encoderont leurs déplacements et kilomètres via le site www.jppmf.be/ecoles

La page sera active **dès le 16 septembre jusqu'au 23 septembre**.

Il suffira aux participants d'encoder le nom de leur école, leur commune, les kilomètres parcourus et le mode de déplacement.

Toutes ses données pourront être encodées quotidiennement ou en fin de semaine.

2.3 Critères d'évaluation

Le GAL a décidé de donner sa chance à toutes les communes et appliquera pour ce faire les critères suivants :

- Nombre de déplacements effectués.
- Nombre de kilomètres parcourus.

Nous tiendrons également compte de la taille de chaque école.

3 Prix

Un prix d'une valeur de 400€ pour l'achat d'équipement cycliste sera offert à l'école ayant parcourus le plus de kilomètre et de déplacement.



Fonds européen agricole pour le développement rural:
l'Europe investit dans les zones rurales.